



LA FEUILLE DE FOYARD DE FEY

Bulletin d'information édité par la Municipalité

Février 2019 - Numéro 24

EDITORIAL DU SYNDIC

Chères concitoyennes et chers concitoyens.

Une année est déjà passée depuis la dernière parution de la FEEFE. Cette période fut intense car bien remplie. Voici quelques exemples :

Nous avons changé de secrétaire communal. Monsieur Jean-Marc Laurent a pris une retraite grandement méritée à la fin du mois de mai 2018. Madame Doris Chatelan lui a succédé. Encore Merci à Jean-Marc pour toutes ces années et bienvenue à Doris.

La gestion financière de notre commune nous préoccupe grandement, que ce soit lors du bouclage des comptes ou lors de l'établissement du budget. Les charges augmentent sans arrêt alors que les rentrées n'augmentent pas. Nous avons pris conseil à l'extérieur pour contrôler notre manière de travailler, sans trouver de solution miracle. Nous devons revenir prochainement sur ce sujet.

Madame Denise Pittet, responsable du contrôle des habitants est arrivée, elle aussi, à la retraite le 31 janvier 2019. Merci à elle pour toutes ces années passées à ce poste. Après discussion avec nos communes voisines de Bercher et de Ruyeres, nous avons trouvé une responsable commune en la personne de Madame Jeanne Franssen Conod. Elle va s'occuper des trois communes, ce qui répartit les frais et utilise au mieux les compétences. Le

bureau du contrôle des habitants de Fey est ouvert à partir du 1^{er} février 2019, le **mardi de 17h00 à 19h00**, ou sur rendez-vous.

La sécurisation du trafic des piétons et des véhicules dans la rue de l'Ancien-Four a été repensée. Une solution simple, efficace et pas trop onéreuse a été mise en place. Merci aux riverains pour leurs participations constructives.

Le sujet qui nous a pris le plus de temps est la rénovation du bâtiment de la boulangerie. Les délais prévus ont été tenus, le magasin a repris sa place au début décembre 2018 et les locataires sont rentrés le 1^{er} février 2019 dans les nouveaux appartements. Point positif aussi important, les coûts ont aussi été maîtrisés. Nous pouvons être satisfaits du résultat, soit un bâtiment communal remis à neuf, un local commercial accueillant et la création de trois appartements. Un grand merci aux propriétaires d'une partie de ce bâtiment, M. et Mme Pache, ainsi qu'au voisinage, pour leur compréhension et pour avoir supporté ces travaux. Une inauguration aura lieu au printemps, lorsque la pose de l'enrobé définitif sera fait.

Encore tous mes vœux pour que l'année 2019 corresponde à vos attentes et au plaisir de vous rencontrer ici ou là !

François Guignard
Syndic



Table des matières

Notre canapé forestier	2
Des travaux et des jours	4
Fête du Pressoir de Fey, 2ème édition	6
Informations concernant les tarifs de l'eau potable	7
La vie du village	8
Les plantes invasives	10
Le feu bactérien	13
FC Fey Sports	14
Zoom sur le site archéologique visitable de la carrière de Chavannes-le-Chêne	16
Les prisons suisses sont-elles réellement pleines ?	17
Chronique du Chemin des Blés	18
La vie de l'église	19
L'Abbaye des Patriotes du Gros-de-Vaud	20
Le Triage forestier de St-Cierges et environs	22
Le petit déjeuner des enfants et des seniors	23
Echangeons des Épis pour cultiver l'économie de proximité	24
Numérisation des archives communales	25
Mémento de la Jeunesse	26
Carnet Rose	27
Dicastères	28

NOTRE CANAPÉ FORESTIER

C'est avec un énorme plaisir et une immense motivation que les 21 élèves de la classe 3P de Fey, leurs familles, leur enseignante ainsi qu'un municipal ont construit un magnifique canapé forestier un beau matin de novembre. Cet espace accueillera la classe lors des nombreuses classes natures qui se dérouleront tout au long de l'année.

Le 3 novembre, nous nous sommes rendus en forêt afin de construire notre canapé forestier. Notre maîtresse nous a dit qu'il serait bien d'avoir un « abri » pour nous accueillir lorsque nous ferons l'école dans la forêt. Elle nous a alors proposé de construire un canapé forestier. Même si nous ne comprenions pas trop son projet, nous étions super motivés à participer à ce projet car nous adorons nos sorties à la forêt.

Notre première tâche consistait à chercher la parcelle de forêt qui accueillerait notre canapé. Heureusement que les bûcherons nous avaient laissé un petit indice...

C'est Marius qui a trouvé la jolie statue de sapin. Nous avons alors



commencé à nous imaginer ce joli coin de forêt avec un beau canapé au milieu. Nous nous sommes transformés en architecte et avons pensé au plan et aux différentes étapes de construction.

Le grand jour est enfin arrivé. Nous étions prêts à faire sortir de terre une belle construction.

Ce sont d'abord quelques papas accompagnés par Christian Péguiron, municipal, qui sont venus pour bâtir les fondations. Munis de leur tronçonneuse, leur masse et leur barre à mine, ils ont coupé, planté, tronçonné et surtout sué sous les directives de la maîtresse.

Nous sommes ensuite arrivés avec nos mamans et nos frères et soeurs

alors rassemblé nos forces et avons travaillé en équipe. A plusieurs, on était bien plus forts !

Plus d'une trentaine de personnes nous ont aidé. Tout le monde a mis la main à la pâte. Nous avons vraiment tous bien travaillé. L'apéro était bien mérité ! La maîtresse nous avait même préparé une délicieuse soupe à la courge que nous avons tous pu déguster dans notre construction.



pour prêter main-forte à la maîtresse et à nos papas. Nous devons aller chercher le bois que nos papas avaient coupé et l'insérer entre les piquets qu'ils avaient plantés. Certains bouts de bois étaient très lourds. Nous avons



Nous sommes donc à présent très fiers de vous présenter notre magnifique canapé forestier ! Si vous voulez aller le visiter, n'hésitez pas ! Il est ouvert à tous. Il se trouve dans la forêt en direction

d'Echallens. Pour s'y rendre, il vous suffit de suivre le chemin de la Bégude jusqu'au gros caillou, de tourner à droite sur le chemin puis à nouveau à droite. Si vous ne le trouvez pas, ils vous suffit de vous

adresser à l'un d'entre nous. Nous nous ferons un plaisir d'aller vous le montrer.

La classe 3P

de Madame Daphné Ravera
collège de Fey



UNE NOUVELLE ACTIVITÉ POUR LA FAMILLE JACCARD

NOMAD PASTA - Restauration mobile



Depuis sa création en 2012 et sa reprise en 2017 par la famille Jaccard, **Nomad Pasta** met un point d'honneur à présenter des produits goûteux, de qualité régulière, tout en gardant un équilibre qualité-prix optimal. Différentes variétés de pâtes sont proposées selon la saison et les manifestations, sans agent conservateur ni exhausteur de goût.

Au fil des ans, **Nomad Pasta** a parcouru quasiment toute la Suisse romande. Il est présent lors d'événements musicaux comme le Montreux Jazz Festival, le Paléo Festival et Rock'oz Arènes par exemple, et beaucoup d'autres. (*publication de Nomad Pasta*)

La FEFEFE publie très volontiers, à titre gracieux, mais une seule fois, des informations au sujet des personnes ou des entreprises qui proposent des activités nouvelles. S'adresser au journal.

DES TRAVAUX ET DES JOURS

Joies et peines d'un agriculteur en 2018

A quoi servent ces grands champs de fleurs bleues appelées Facélia dans lesquels poussent encore d'autres plantes comme le tournesol et plusieurs sortes de trèfle ?



OBLIGATION DE COUVRIR DE VÉGÉTATION LES CHAMPS CULTIVÉS

Les agriculteurs ont l'obligation de couvrir par des plantes les champs qui ont été récoltés avant le 31 août et qui ne seront pas ensemencés avant le printemps suivant. Ces cultures intermédiaires ont surtout pour effet de

limiter l'érosion des terres par la pluie. Elle font aussi office d'engrais vert. De nombreuses plantes peuvent être semées, dont, notamment, la moutarde, le sarrasin, la vesce d'hiver et d'été et les pois protéagineux d'hiver et d'été, plusieurs sortes de trèfle et l'avoine. Ces plantes, les phacélies et la moutarde surtout, colorées et jolies à regarder, sont très appréciées par les insectes. Elles ne sont pas destinées à l'alimentation du bétail.

En fin d'automne, la ferme Jaunin découpe ces plantes au moyen d'un rouleau Faca. Cette manière de faire facilite la décomposition, pendant l'hiver, des phacélies et des autres plantes et ainsi leur transformation en engrais. Du fumier sera épandu par-dessus en attendant les labours de printemps et la plantation des betteraves sucrières.



Récolte des betteraves en 2018 avec une machine de 15 tonnes qui ne compacte pas les sols (photo Marc Jaunin)



Découpage d'un champ de phacélies et de trèfle au moyen d'un rouleau Faca. photo ferme Jaunin

La phacélie est un excellent engrais vert

La phacélie est une plante herbacée annuelle. Elle est composée d'une tige d'environ 1 mètre à la fois creuse et solide. A cette tige recouverte de poils sont accrochées des feuilles très divisées, et des fleurs violettes dont le parfum est très prononcé. En automne, les fleurs laissent place à des petits fruits en forme de capsule contenant chacune 4 graines noires d'environ 3mm. La phacélie est une plante très appréciée des abeilles, et constitue un excellent moyen d'inciter ces dernières à venir polliniser la nature. Cette plante dispose de bien d'autres qualités qui en font un engrais vert de choix. Elle fait office d'insecticide naturel en attirant certains insectes prédateurs des pucerons, carpocapses et cochenilles. Son réseau racinaire très dense étouffe les mauvaises herbes comme le chiendent et elle apporte de l'azote et de l'humus au sol.

(source Jardinier Le Monde)

Comparons deux récoltes de betteraves des années 2018 et 2017



En 2018 la récolte a été de faible quantité.
photo Marc Jaunin



La récolte 2017 a été beaucoup plus abondante.
photo Marc Jaunin

Le revenu des paysans en sera modifié en conséquence.

LES RÉCOLTES VARIENT SELON LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET LES REVENUS DES AGRICULTEURS AUSSI

La récolte des betteraves est beaucoup plus facile qu'autrefois mais plus onéreuse aussi. Une machine moderne, de plusieurs centaines de chevaux, fait en trois heures de temps le travail de cinq hommes pendant une semaine, il y a cinquante ans de cela.

UNE NAISSANCE EST TOUJOURS UN HEUREUX ÉVÉNEMENT DANS UNE FERME

Pour assurer la production du lait, une vache doit donner naissance à un veau par année ce qui peut faire un total de 27 naissances par année dans la ferme Jaunin. Les génisses ne commencent à produire du lait qu'après la première naissance d'un veau, soit vers l'âge de deux à trois ans.

Mais le prix actuel du lait va-t-il pousser les paysans à abandonner l'élevage des vaches laitières ? Cela se pourrait bien.



(photo ferme Jaunin)



ferme Jaunin à Fey



Marc Jaunin

Agriculteur, exploitant de la ferme Jaunin à Fey

FÊTE DU PRESSEUR DE FEY, 2^{ÈME} ÉDITION

Après plusieurs semaines de temps sec, c'est en ce samedi 27 octobre 2018 que s'est déroulée la seconde Fête du Pressoir de Fey, sous un ciel bas et humide. A la suite du succès rencontré lors de la première édition, c'est, cette fois, à l'abri du hangar agricole aménagé et décoré par la Jeunesse et le FC-Fey Sports que s'est tenue la Fête, avec la participation, sous forme d'un stand, du Domaine Yann Morel, vigneron à Arnex-sur-Orbe, et de l'Atelier Chocolat à Fey. Le premier, avec le charme de Madame Murielle Morel, nous a permis de déguster et de constater toute la qualité et la finesse des vins vaudois, le second nous a régalié avec ses douceurs cacaotées incomparables.

Une semaine plus tôt, les 19 et 20 octobre, une tonne de pommes a été pressée afin de fournir le jus vendu lors de la journée. C'est une équipe des Paysannes vaudoises de Fey qui s'est occupée de stériliser et de mettre tout ce jus en cubis de 5 litres. Il s'en est vendu plus de 100 durant la Fête.

Le matin et l'après-midi de la Fête, notre presseur Jean-Louis Pesquet nous a fait deux pressées de démonstration très appréciées par les petits et les grands. Peu de gens connaissent le fonctionnement de cette vénérable machine, et Jean-Louis n'a pas caché son plaisir de nous montrer comment se déroule une pressée.



Jean-Louis Pesquet à l'ouvrage

Le Chœur mixte la Voix des Chênes s'est occupé de préparer la cinquantaine de planchettes pour l'apéro, et les Paysannes vaudoises de Fey nous ont préparé pour le dessert de magnifiques gâteaux, biscuits ainsi que leurs célèbres merveilles. La Jeunesse s'est, quant à

elle, occupée de la préparation et de la distribution des repas et des boissons, ainsi que la tenue de la caisse centrale.

La grenouille de la météo devait connaître le repas, puisque ce sont quelques 160 fondues qui ont été servies par un temps humide et frais. Un parfait temps à fondue !

La partie officielle s'est tenue à l'abri du hangar, sous les roulements de tambours de Monsieur Boenzli, avec un discours sympathique et fort apprécié de notre Préfet Pascal Dessauges, puis celui de Monsieur le Syndic François Guignard.



Pascal Dessauges, préfet en plein discours, sous le regard du tambour Bernard Bönzli



Cette seconde édition a été l'occasion de fêter le centenaire de notre pressoir communal. Cet événement est marqué par la plantation d'un pommier.

Cette plantation du « pommier du centenaire », offert par Eric Meda, a dû être reportée, puisque la terre, encore très sèche malgré l'air fort humide, n'a pas permis de le planter le jour-même. Ce pommier, du genre pommier-cerise, sera planté près de la place de jeux et du grenier, et, dans quelques années nous l'espérons, ses fruits feront le bonheur des enfants et de leurs parents.

Le Comité tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles et les Sociétés qui ont permis l'organisation de cette belle Fête. Il remercie aussi tous les convives qui ont apprécié cette journée et en ont fait un succès.

Le Comité de la Fête du Pressoir

INFORMATIONS CONCERNANT LES TARIFS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ÉVACUATION ET L'ÉPURATION DES EAUX.

En tant que propriétaire, vous aurez sans doute remarqué que les tarifs de consommation de l'eau potable ainsi que de l'épuration des eaux (taxe égouts) ont augmenté l'année dernière.

En effet, les comptes communaux liés à ces deux domaines doivent être équilibrés au franc près selon la loi.

La commune a modifié ses règlements en la matière en 2016 pour l'eau potable et en 2018 pour l'épuration des eaux, ceci afin d'avoir la base légale nécessaire pour ajuster les tarifs selon les coûts d'entretien, d'achat d'eau, de transport d'eau dans les canalisations et d'exploitation de la STEP. Ces règlements ont été présentés à chaque fois au Conseil Général et acceptés.

Les taxes permettent, entre autres dépenses, de payer les travaux de réparation des canalisations en cas de casse ou de fuite. L'eau achetée à l'Association intercommunale est également payée par ces émoluments. Des fonds de réserve, ou de provisionnement, sont finalement créés lorsqu'un excédent de produits est constaté lors du bouclage des comptes communaux chaque année. Ces fonds permettent d'avoir une réserve non négligeable en cas de gros soucis sur les canalisations ou à la STEP. Cela permet par exemple de remplacer un tronçon entier d'une conduite d'eau si une fuite imprévue s'est déclarée, sans devoir passer par un emprunt ou une réparation de fortune. Ou alors de

combler le déficit du compte si ce dernier n'est pas équilibré.

FINANCEMENT DE L'ÉVACUATION ET DE L'ÉPURATION DES EAUX

Le financement des mesures de construction, d'exploitation et de remplacement des installations publiques d'évacuation et d'épuration des eaux doit répondre au principe de causalité, dit du « pollueur-payeur », conformément à l'article 60a de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). Ce sont donc les taxes mises à la charge de ceux qui sont à l'origine de la production d'eaux usées et d'eaux claires qui couvrent les coûts liés aux mesures d'assainissement.

SITUATION ACTUELLE

La baisse probable du nombre des constructions nouvelles, constructions qui représentent un apport financier non négligeable par les taxes de raccordement, se fera sentir sur les comptes des prochaines années.

De ce fait, la Municipalité a décidé d'anticiper ce manque d'apport financier par l'introduction d'une nouvelle taxe en 2019. Cette dernière fait partie du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Il s'agit de la taxe d'entretien des collecteurs d'eaux usées basée sur la consommation d'eau potable. Elle s'élèvera à 50 centimes par m³.

En ce qui concerne l'eau potable, l'Association Intercommunale d'Amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE) a annoncé des augmentations échelonnées du prix

de l'eau dues aux périodes sèches à craindre plus fréquentes dans les années à venir. Ces changements climatiques, avec de longues périodes sans pluie, font que les réserves d'eau diminuent dans les nappes phréatiques.

L'AIAE doit donc acheter de l'eau supplémentaire à la Ville de Lausanne et auprès de l'Association intercommunale voisine du Jorat. Cela représente des dépenses supplémentaires qui se répercutent sur les frais de l'achat d'eau par la commune.

La Municipalité a donc décidé d'augmenter de 20 centimes le prix du m³ d'eau potable pour 2019.

Chaque année, nous nous penchons sur les tarifs, et les adaptons si nécessaire, afin de correspondre au plus juste aux comptes liés.

Nous vous conseillons donc d'appliquer autant que possible les mesures pour économiser l'eau, que ce soit en récupérant l'eau de pluie pour l'arrosage, en privilégiant les douches à la place des bains, et en ne laissant pas couler l'eau inutilement, etc.

Les règlements communaux ainsi que leurs annexes sont disponibles sur le site internet de la commune.

Patrick Pesquet
Municipal des Eaux
et Forêts





LABOURS À L'ANCIENNE, DOMINIQUE LAURENT EXERCE
SES DEUX CHEVAUX DE TRAIT



90 ANS EN 2018



Suzanne Laurent entourée de ses fils François et André.



Roland Jaunin, dit Rolinet, a manqué son anniversaire de quelques semaines seulement.

VOYAGE DE L'ADAM À AOSTE PENDANT LE JEÛNE FÉDÉRAL



À l'entrée du théâtre antique



A l'intérieur de ce même théâtre

Durant le weekend du Jeûne fédéral, l'ADAM s'est déplacée presque au complet à Aoste pour un petit voyage culturel et gastronomique.

(L'ADAM est l'amicale des anciens municipaux et de leurs amis)

photos: Sven Eggenberger

LA COURSE DES AÎNÉS DE LA PAROISSE

La course des aînés de la paroisse qui fait aussi office de course de la laiterie à Fribourg - Course ouverte à tous



La vieille ville de Fribourg avec en arrière-plan le pont de la Poya



Petite pause pour admirer la vue



Visite guidée de la vieille ville en petit train



Et un excellent repas au Lac Noir avant le retour par Vevey

FERMETURE DE LA ROULOTTE

RÉOUVERTURE DE LA BOULANGERIE DE FEY



Maryline Mariano et Christiane Tella ont accueilli les clients toujours très chaleureusement.



Lundi 3 décembre la boulangerie de Fey a regagné ses locaux entièrement remis à neuf après 14 mois de travaux.

LES PLANTES INVASIVES

Les plantes néophytes invasives sont parmi nous !

billet du municipal

Lorsque l'on se promène aux bords des bois ou en forêt, on ne fait pas forcément attention aux plantes qui nous entourent. Mais un problème qui s'accroît gentiment sur le territoire cantonal et communal est la propagation des plantes invasives. Notre commune et nos forêts n'échappent malheureusement pas à ce problème.

Ces dernières sont souvent des plantes venues d'autres continents. Ce sont à la base des plantes d'ornement qui ont été plantées dans les jardins ou qui étaient en vente dans les magasins spécialisés dans les espaces verts.

Par la suite, lors de leurs tailles ou arrachages, ces plantes sont amenées en déchetterie ou alors, ce qui arrive trop souvent, sont déversées en bord de bois ou de champs.

Ces déchets verts ne sont pas inoffensifs car, comme la renouée du Japon, il suffit d'une brindille coupée de 1 à 2 cm pour que la plante forme à nouveau des racines et se remette à pousser.

L'autre propagation des plantes invasives est bien sûr les graines disséminées par le vent, l'eau, les animaux ou par simple chute gravitaire. D'où la nécessité de les éliminer avant la floraison.

Ces plantes sont suivies dans la mesure de nos moyens humains et financiers. Le garde forestier ainsi que Loïc Liberati transmettent à la municipalité les zones affectées par les plantes indésirables. M. Liberati, de par sa formation de biologiste, a proposé ses services à la commune. Il recense les endroits où les plantes invasives, inscrites sur la liste noire du Canton, se développent.

Pour éliminer ces plantes, le service forestier ou les employés communaux s'occupent d'arracher ces végétaux. Méthode qui donne pour l'instant les meilleurs résultats que le fauchage. A rappeler que le traitement par des produits chimiques est interdit en forêt selon la loi.

A nouveau dans le cas de la renouée, le fauchage est interdit car il est le meilleur moyen de la propager. En effet lors des travaux de fauche, les brindilles sont expulsées. Et comme cité avant, une seule de ces brindilles peut créer une nouvelle tige.

Il est donc très important de savoir quel type de plante vous avez dans votre jardin et comment il faut l'éliminer. Certaines doivent être mises en sac poubelle et brûlées. Car si elles sont déposées à la déchetterie, les plantes peuvent « polluer » les alentours du site de compostage.

N'hésitez donc pas à vous renseigner auprès d'un paysagiste pour les jardins. Et auprès du garde forestier ou de la commune en ce qui concerne le secteur forestier.

C'est le rôle de chacun de surveiller ses espaces verts ou ses forêts et de ne pas déverser des déchets verts en forêt ou dans les bords de champs. Il en va de la préservation de nos espaces verts.

A la suite de cet article, vous trouverez deux exemples de plantes invasives que l'on trouve dans nos forêts. Les fiches expliquent aussi les dégâts que produisent ces végétaux.

Patrick Pesquet
Municipal des Eaux et Forêts

Une espèce (animale ou végétale) néophyte est une espèce qui est apparue et qui est arrivée à s'établir sur un territoire donné après le 15ème siècle. C'est en effet à partir de cette période charnière marquant le début des grandes découvertes par-delà les océans que sont rapportées (intentionnellement ou non) de chaque expédition de nouvelles espèces, et que d'autres sont emmenées par les Européens pour y être, par exemple, cultivées sur les terres colonisées. Pour se donner une idée de l'ampleur de ces échanges aujourd'hui, environ 10'000 espèces végétales ont été importées en Suisse pour leur attrait horticole, pour leur utilisation agricole ou encore pour agrémenter les aquariums qui ornent de nombreux salons. À titre de comparaison 2'600 espèces végétales sont indigènes en Suisse, en d'autres termes, pour ces espèces la Suisse fait partie de leur aire de distribution naturelle depuis les dernières glaciations (il y a environ 10'000 ans). Sur ces milliers d'espèces importées on estime qu'environ 600 d'entre elles arrivent à se multiplier et s'étendre à l'état sauvage sans intervention humaine en Suisse. Ce sont les plantes néophytes de notre flore.

Parmi les plantes néophytes, certaines vont réussir à se multiplier et à se répandre efficacement, au risque de supplanter des espèces indigènes, ou de créer des problèmes de santé humaine ou animale. Ce sont ces espèces qui sont qualifiées de plantes néophytes invasives. Ces espèces sont considérées comme étant la seconde cause du déclin de la diversité au niveau mondial (derrière la destruction des milieux par l'homme, qui reste encore le plus efficace des organismes dans ce domaine). En Suisse, 40 espèces de plantes sont considérées comme néophytes invasives (elles constituent une "liste noire"), et 16 autres ont un fort potentiel de nuisance et sont

aussi sous haute surveillance (regroupées dans une "liste d'observation").



Fig. 1 : Ambrosie à feuilles d'armoise (gauche) et Solidage géant (droite) (photographies : web)

Les dégâts causés par les plantes invasives sont de divers ordres : substitution des espèces indigènes, augmentation de l'érosion des sols, altération des propriétés des sols, "mauvaises" herbes dans l'agriculture (certaines plantes indigènes sont aussi problématiques dans ce cas), menaces pour la santé humaine ou animale, dégâts aux infrastructures, etc.

Les dégâts infligés par les différentes atteintes écologiques sont très difficiles à chiffrer en terme de pertes financières. En revanche les impacts sur la santé, les cultures ou les infrastructures sont bien plus facilement quantifiables (perte de gain, coûts de lutte et d'assainissement). Par exemple les frais médicaux engendrés par l'ambrosie à feuilles d'armoise en Allemagne ont été estimés à plus de 24 millions d'euros par année.

Les plantes invasives présentent toutes une caractéristique ou une combinaison de caractéristiques qui les rendent hautement concurrentielles et qui leur confère leur caractère invasif. La production de grandes quantités de graines permet au solidage (fig. 1 et 2) et à l'ambrosie (fig. 1) de disperser aux 4 vents, les stolons et la croissance rapide de la renouée du Japon lui permettent d'évincer toutes les autres espèces présentes à l'endroit où elles vont s'implanter, alors que l'élodée peut compter sur sa haute capacité à se régénérer à partir du moindre fragment de feuille pour conquérir les cours d'eau et les plans d'eau.



Fig. 2 : Des centaines de graines et des racines traçantes, 2 caractères qui permettent au solidage géant d'en faire un compétiteur hors pair ! (photographies : Loïc Liberati)

Plusieurs lois et ordonnances fédérales régissent l'usage et la lutte contre les plantes envahissantes. Certaines espèces sont interdites à la vente (par exemple : renouées asiatiques, sumac, séneçon du cap). Le règlement concernant la protection des plantes dans le canton de Vaud vise à limiter la propagation et les dégâts liés aux plantes néophytes envahissantes. La lutte sur les espaces gérés par le Canton est coordonnée par ce dernier. Plus localement, les communes ont un rôle important à jouer dans cette lutte, d'une part par leur connaissance pointue de leur territoire, et d'autre part par leur proximité avec les citoyens leur permettant de les informer et de pouvoir compter sur leurs observations. C'est dans ce cadre que, depuis l'automne 2017, la municipalité de Fey m'a confié la tâche d'identifier et de surveiller les foyers de plantes envahissantes qui sont situés sur le territoire de notre chère commune. Dans la mesure du possible je suis également chargé de lutter contre l'expansion de ces foyers.

Le solidage géant (*Solidago gigantea*) est la plante invasive la plus rencontrée à Fey, elle se développe à plusieurs endroits aux alentours du refuge, dans la forêt de Plan-Bois ainsi qu'entre le Signal et le Bochet. Plusieurs foyers de cette espèce ont été arrachés manuellement durant les automnes 2017 et 2018. Plusieurs autres sont malheureusement trop développés pour que ce moyen de lutte soit efficace et des alternatives ont été mises en place par la municipalité (par exemple une fauche répétée de la zone pour affaiblir les plans). Du côté de Plan-Bois, le robinier faux acacia et le solidage du Canada se sont également installés en sous-bois, mais devraient être facilement contrôlables. En d'autres endroits, le laurier cerise et l'arbre aux papillons ont également été observés, mais dans une moindre mesure avec seulement quelques individus présents sur le territoire communal.



Fig. 3 : Un foyer de solidages géants avant (en haut) et après (en bas) arrachage manuel (photographies : Loïc Liberati)

La situation ne semble pas alarmante avec finalement un nombre limité de secteurs concernés pour le moment. Mais la vigilance reste de mise et votre aide peut être précieuse notamment par les mesures préventives suivantes. **Privilégiez les espèces de plantes indigènes** pour agrémenter votre jardin, en évitant à tout prix de planter des espèces présentes dans la liste noire. La plupart des jardinerie proposent encore dans leur assortiment certaines de ces espèces, comme le laurier cerise (ou laurelle) encore trop souvent planté pour former des haies denses et homogènes. On rencontre aussi les solidages et les arbres à papillons dans de nombreux jardins. Si votre attachement aux floraisons luxuriantes de ces deux espèces est trop grand pour envisager de les remplacer par d'autres espèces, prenez soin de **couper les inflorescences avant la maturité des graines** et éliminez-les avec les **déchets incinérables** (surtout pas de mise au compost, qu'il soit personnel ou à la déchèterie, les graines germeront aux endroits où le compost sera épandu et cette action risquera d'étendre l'aire de répartition de l'espèce en question). Aussi de nombreux foyers peuvent émerger suite au dépôt sauvage (et qui plus est illicite) de déchets verts au

bords de chemins forestiers. Enfin, n'hésitez surtout pas à **signaler à la municipalité ou à moi-même** les endroits où vous rencontrez une des espèces citées dans ce texte ou une autre de la liste noire et de la liste d'observation. Même en cas de doute, il peut être utile de transmettre vos observations que je pourrais personnellement confirmer ou infirmer. Merci d'avance pour votre vigilance concernant cette problématique !

Fig. 4 : Quelques espèces présentes dans la liste noire, de haut en bas : laurier cerise, impatiens glanduleuse, renouée du Japon, arbre aux papillons, robinier faux acacia. (photographies : web)



Pour en savoir plus

Info flora, Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse de cartographie de la flore :

<https://www.infoflora.ch/fr/neophytes/>

informations générales, fiches détaillées de chaque plante néophyte envahissante de Suisse, conseils de lutte, ...

Personnes de contact

pour annoncer la présence de plantes invasives sur le territoire de la commune de Fey, ou pour tout complément d'informations :

Patrick Pesquet, municipalité de FEY

☎ 079 408 87 38

✉ patrick.pesquet@hotmail.com

Loïc Liberati

☎ 0178 740 16 61

✉ liberatiloic@gmail.com

Loïc Liberati
Biologiste, Fey



LE FEU BACTÉRIEN

Le feu bactérien, est une maladie bactérienne des plantes qui affecte les Rosacées. C'est l'une des plus dangereuses maladies des poiriers, pommiers, cognassiers, néfliers et de quelques autres espèces comme l'aubépine ou le cotonéaster.

Le feu bactérien originaire d'Amérique du Nord est arrivé en Suisse en 1989 (Thurgovie). Sa dissémination a pris de l'ampleur dès 1995, année où il a été découvert en Suisse romande. Son apparition est étroitement liée aux conditions d'infection favorables (humidité, température, présence de bactéries véhiculées par insectes, oiseaux, vent ...) qui changent chaque année.

Très contagieux, le feu bactérien se propage par simple contact des mains, des vêtements et des outils de taille par exemple, mais aussi par les insectes butineurs et les oiseaux. Il constitue une grave menace pour les jardins et les vergers.

Des campagnes préventives de contrôle, d'arrachage et aussi de limitation du déplacement des ruchers ont permis de contenir l'infection et notre région n'était plus que légèrement touchée en 2018 (voir carte ci-dessous).



Cotonéaster atteint par le feu bactérien

Certain végétaux ont été supprimés de l'assortiment des pépiniéristes et les paysagistes ont appris par des post-formation à, non seulement repérer les plantes infectées, mais surtout à réaménager les jardins avec des plantes résistantes.

Que faire en cas de découverte ou de doute ?

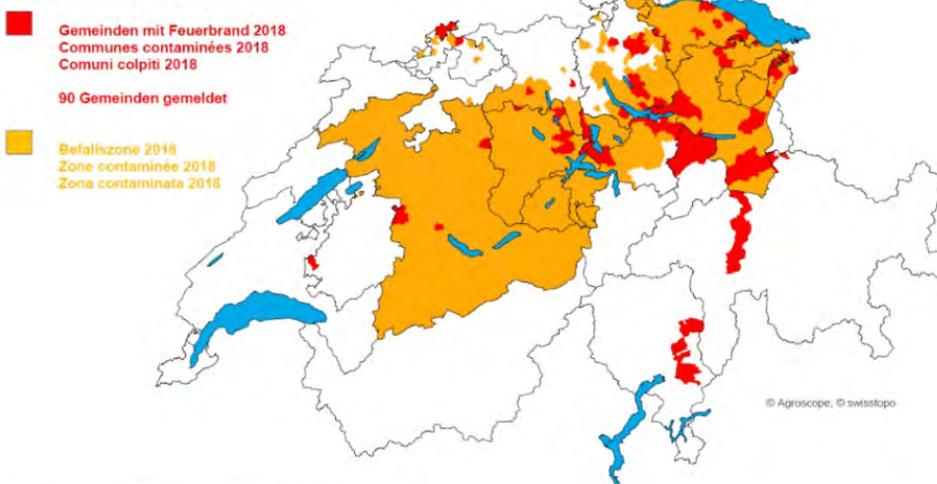
- Ne surtout pas toucher la plante suspecte ! La maladie se transmet très facilement d'une plante à l'autre. En touchant une plante malade puis une saine, vous pouvez contribuer à propager la maladie.
- Contacter votre commune (021 887 81 13) ou l'office phytosanitaire cantonal (021 557 92 72) l'envoi de photos digitales des symptômes observés peut être un atout. Un contrôleur du feu bactérien prendra contact et viendra gratuitement sur place.

- Prudence lors de la taille des arbres et arbustes. Le feu bactérien pouvant être transmis en taillant un arbre malade, puis un arbre sain, nous vous recommandant d'être vigilant lors de cette opération et de désinfecter vos outils une fois le travail effectué.

- Il n'y a pas de produits vraiment efficaces pour lutter contre la maladie. C'est grâce à des contrôles visuels réguliers et à l'élimination méthodique des plantes atteintes que le potentiel infectieux peut être maintenu au plus bas niveau possible.

Stand: 5. Oktober 2018

CH-Befallskarte



www.feuerbrand.ch www.feubacterien.ch www.fuocobatterico.ch

FC FEY SPORTS

Le FC Fey Sports, qui a été fondé en 1963, a fêté ses 55 ans l'année dernière. Nous avons profité de l'occasion pour faire un repas de soutien. Ce dernier fut un succès et un moment très convivial avec les amis, les anciens et les soutiens du club.



L'année 2018 fut un tournant pour notre club. Nous avons décidé d'inscrire dorénavant 3 équipes, vu le nombre élevé de notre effectif. De plus, la venue d'une équipe de copains de la communauté macédonienne d'Echallens nous a conforté dans notre décision.

Il y a désormais 2 équipes de 5ème ligue et une équipe de seniors +30, ce qui représente un peu plus de 70 membres actifs.

La « Une » (1A), entraînée par Edson Despont, est actuellement en milieu de classement. Mais toujours au contact du trio de tête. Nous espérons que le 2ème tour, qui débutera mi-mars, permettra de combler les quelques points de retard et de chatouiller le premier du classement.

En ce qui concerne la « Deux » (1B), gérée par Igor Kocev, Les résultats sont plus que satisfaisants. Pour une équipe qui vient de se former l'été passé, et qui pensait passer des matchs parfois difficiles, le bilan est surprenant. Elle peut même espérer monter en 4ème ligue si elle garde le même rythme au deuxième tour. Réponse au début du mois de juin.

On termine avec les seniors, gérés par eux-mêmes, équipe qui regroupe les anciennes gloires du FC qui ont 30 ans et plus. La palme revient à Frédo, notre fidèle membre, qui soufflera ses 58 bougies cette année.

CLASSEMENT DES ÉQUIPES À LA FIN DU 1ER TOUR DU CHAMPIONNAT 2018-2019. REPRISE DU 2ÈME TOUR À LA MI-MARS 2019.

5e ligue - Groupe 3										
1.	FC Echandens IIA	11	9	2	0	(9)	64	:	12	29
2.	FC Le Mont II	11	7	1	3	(5)	32	:	11	22
3.	FC Poliez-Pittet II	11	7	1	3	(13)	35	:	23	22
4.	CS Ollon IIB	11	7	0	4	(15)	29	:	25	21
5.	FC Mont-Goulin IIA	11	6	2	3	(12)	15	:	21	20
6.	FC Bercher II	11	6	0	5	(14)	27	:	24	18
7.	FC Fey Sports IA	11	5	2	4	(23)	24	:	19	17
8.	FC Tolochenaz II	11	5	2	4	(41)	34	:	32	17
9.	FC Cugy I	11	3	2	6	(27)	19	:	40	11
10.	FC Villars-le-Terroir II	11	1	3	7	(8)	16	:	42	6
11.	FC Nord Gros de Vaud II	11	1	2	8	(3)	11	:	24	5
12.	FC Villars-Tiercelin I	11	0	1	10	(10)	14	:	47	1

Classement avec colonne 'points de pénalité' selon le règlement de jeu ASF art. 48

Classement de l'équipe 1A

5e ligue - Groupe 4										
1.	FC Corcelles-Payerne II	12	8	4	0	(6)	45	:	8	26
2.	FC Etoile Bonvillars II	12	8	2	2	(12)	45	:	15	24
3.	FC Fey Sports IB	12	7	3	2	(19)	36	:	19	22
4.	FC Centre Portugais d'Yverdon II	12	7	3	2	(25)	36	:	13	22
5.	FC Grandson-Tuileries III	12	5	2	5	(9)	35	:	25	15
6.	FC Champagne Sports III	12	5	2	5	(9)	31	:	34	15
7.	FC Essertines IA	12	5	2	5	(12)	34	:	23	15
8.	FC Chavannes-le-Chêne II	12	4	2	6	(11)	24	:	28	12
9.	FC Yvonand III	12	3	2	7	(17)	21	:	38	9
10.	FC Combremont I	12	1	2	9	(10)	9	:	53	3
11.	FC Sainte-Croix/La Sagne IIB	12	0	2	10	(7)	6	:	66	0
12.	FC Donneloye III	RE 22	0	22	0	(0)	0	:	0	0

RE = Retrait d'équipe
Classement avec colonne 'points de pénalité' selon le règlement de jeu ASF art. 48

Classement de l'équipe 1B

Seniors 30+ - Groupe 2										
1.	Grp 13 coteaux (9143)	8	7	0	1	(1)	37	:	14	21
2.	FC Lonay	8	7	0	1	(3)	40	:	12	21
3.	Mvt du Centre (9013)	8	5	0	3	(2)	23	:	30	15
4.	FC Suchy-Ependes	8	4	2	2	(6)	27	:	14	14
5.	FC Echallens Région	8	3	1	4	(0)	24	:	23	10
6.	FC Sainte-Croix/La Sagne	8	3	1	4	(3)	18	:	30	10
7.	FC Venoge II	8	3	1	4	(7)	22	:	17	10
8.	FC Nord Gros de Vaud	8	1	0	7	(1)	10	:	30	3
9.	FC Fey Sports	8	0	1	7	(0)	7	:	38	1

Classement avec colonne 'points de pénalité' selon le règlement de jeu ASF art. 48

Classement de l'équipe séniors

Le but de l'équipe est vraiment de jouer pour le plaisir, dans une ligue avec un rythme plus sénatorial et bon enfant. Les résultats ne sont pas encore au rendez-vous mais l'ambiance est là et c'est le plus important. Après chaque match, qui se joue le jeudi ou vendredi soir, un repas est organisé.

Il est évident qu'avec 3 équipes, notre terrain et nos installations sont mises à rude épreuve. Mais nous arrivons à trouver des solutions et pour l'instant ça roule bien.

Bien que l'effectif du club soit monté en flèche ces dernières années, nous avons su garder notre ambiance. La 3ème mi-temps est toujours fortement appréciée. Les repas d'après match ravissent toujours nos joueurs et les équipes adverses. De plus, la

communauté macédonienne se déplace en nombre pour supporter leur équipe dans un état d'esprit très convivial.



Les matchs de 5ème ligue deviennent quant à eux plus ardues qu'il y a quelques années et les scores sont moins disproportionnés. Signe que la formation porte ces fruits car quasi tous les joueurs actifs ont fait les juniors dès leur jeune âge.

Nous profitons de ce journal pour remercier toutes les personnes qui œuvrent pour le bon fonctionnement du FC Fey.

Petit rappel pour la buvette, elle peut être louée pour un montant de 120.- la journée, auprès de Yvan et Eliane Salvisberg, à Fey (021 887 75 16).

Si votre enfant désire apprendre le foot, il existe le Mouvement Menthue, qui regroupe les villages alentours. Il est possible de prendre contact avec cette association si vous cherchez une équipe de foot.



Le football féminin est aussi présent dans la région, avec le FC Bercher Féminin. Ce sport n'est pas uniquement réservé aux hommes et l'équipe de Bercher se fera un plaisir d'accueillir des éventuelles joueuses.

Alors si vous désirez venir voir nos matchs et l'ambiance qu'il y a au bord du terrain, n'hésitez pas !



Vous pouvez prendre contact avec Patrick Pesquet (079 408 87 38), président, pour de plus amples informations. Nous avons également une page Facebook (FC Fey Sports) où vous découvrirez la vie du club.

En espérant vous rencontrer nombreux au bord du terrain, nous vous adressons nos salutations sportives.

ZOOM SUR LE SITE ARCHÉOLOGIQUE VISITABLE DE LA CARRIÈRE DE MEULES GALLO-ROMAINE DE CHAVANNES-LE-CHÊNE

En 1943, à l'occasion de travaux d'améliorations foncières, l'entreprise chargée des travaux de remaniement qui avait été autorisée à exploiter un banc de pierre nécessaire aux enrochements des chemins, mit au jour des ossements humains. Ces trouvailles éveillèrent l'attention des ouvriers et la direction des travaux en informa le service archéologique de l'Etat.

Les investigations qui s'ensuivirent mirent au jour sept sépultures datant vraisemblablement du haut Moyen Age au vu du matériel qu'elles recelaient. Les aménagements de ces inhumations réutilisaient parfois des ébauches de meules et recouvraient une surface rocheuse dans laquelle étaient creusées des entailles circulaires dont le diamètre de 40 à 45 cm correspondait aux ébauches déjà dégagées.

La présence de ces tombes du haut Moyen Age installées par-dessus les vestiges d'une carrière, donc clairement postérieures à celle-ci, permet alors de la dater de la période gallo-romaine.

A la suite de cette découverte unique dans le canton, le Conseil d'Etat a pris la décision de conserver au nombre des monuments historiques une parcelle de la carrière de Chavannes avec les vestiges de la nécropole du haut Moyen Age.

Depuis ces découvertes, une partie du site avait été aménagé afin d'en permettre l'accès.

Cette année 2018 a été l'occasion de redonner un coup de propre à ce site qui le méritait bien. En effet, depuis la dernière intervention de nettoyage en 2001, la nature commençait à reprendre ses droits de manière trop envahissante. Il a donc fallu monter une opération de nettoyage pour se débarrasser des ronces, mousses, lichens et redonner au site sa lisibilité.

Au terme de cette opération, un relevé photogrammétrique par drone a pu être réalisé dans le but d'acquérir une représentation numérique précise de ces vestiges et de mettre en place leur monitoring.

Ce site archéologique se situe sur un affleurement de grès coquillier. Très abrasive, cette pierre sédimentaire conserve tout son mordant en cours d'utilisation et il n'est pas nécessaire de retailler périodiquement les

surfaces de frottement, ce qui est un avantage important pour la fabrication de moulins. Notons d'ailleurs que le nom commun de la roche, à savoir « pierre de la Molière », est dérivé lui-même du nom latin *mola*, qui signifie la meule !

Instrument indispensable de la vie quotidienne dans l'Antiquité, les meules permettaient de moudre les céréales qui constituaient la base de l'alimentation quotidienne sous forme de bouillies et surtout de pain.



Carrière de Chavannes-le-Chêne avec, bien visibles, les emplacements d'où des meules ont été extraites. (photo Cécile Laurent)

Si à Avenches, Yverdon ou Lausanne, du temps des Romains, on achetait son pain au boulanger du coin qui devait lui-même être fourni en farine par la meunerie hydraulique, la plupart des familles, à la ville comme à la campagne, avaient leur moulin domestique actionné à la main permettant de moudre les farines nécessaires aux spécialités maison. Ce sont précisément des cylindres pour la fabrication de moulins à bras domestiques qui étaient extraits à Chavannes-le-Chêne il y a près de 2000 ans.

La rénovation de ce site et de ses panneaux permettent donc à nouveau au promeneur, au curieux, à l'amoureux de la nature et à toute personne sillonnant ce chemin, de comprendre une bribe du passé de ce bout de territoire et une des étapes de la transformation du blé en pain.

Cécile Laurent Hadlimann
Archéologue, Fey



LES PRISONS SUISSES SONT-ELLES RÉELLEMENT PLEINES ?

Les médias ne cessent de parler des prisons largement trop pleines et les politiciens en mal de voix électorales des cellules supplémentaires qu'ils envisagent de faire construire. Mais n'y a-t-il vraiment que la voie de l'accroissement du parc pénitentiaire comme solution au phénomène du surpeuplement carcéral ? Et d'ailleurs, y a-t-il véritablement surpeuplement carcéral ?

Si l'on considère que les prisons souffrent de surpeuplement lorsque le nombre de détenus dépasse le nombre de places disponibles, force est d'admettre qu'il n'y a pas de surpeuplement carcéral en Suisse. En effet, à en croire les données de l'Office fédéral de la statistique en la matière (voir tableau), le seul moment où l'on pouvait parler de surpeuplement était l'année 2013, avec ses 100,3% de taux d'occupation des établissements pénitentiaires.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de détenus	5'844	5'663	5'161	4'937	5'214	5'977	6'137	5'888	5'715	5'780	6'084	6'181	6'065	6'599	7'072	6'923	6'884	6'912	6'863
Détenus pour 100'000 habitants	82	79	71	67	70	80	82	78	75	75	78	78	77	83	87	85	83	83	81
Nombre de places disponibles	6'493	6'610	6'634	6'369	6'365	6'486	6'584	6'716	6'664	6'736	6'653	6'662	6'869	6'978	7'048	7'235	7'343	7'502	7'468
Taux d'occupation (en %)	90.0	85.7	77.8	77.5	81.9	92.2	93.2	87.7	85.8	85.8	91.4	92.8	88.3	94.6	100.3	95.7	93.7	92.1	92.5

Population carcérale en Suisse entre 1999 et 2017 (Source : OFS ; T 19.04.01.21)

Mais alors pourquoi la réalité vécue par certains établissements pénitentiaires – principalement en Suisse romande d'ailleurs – est-elle tout autre ? On observe en effet que les taux d'occupation des établissements pénitentiaires latins dépassent largement les 100%, et ce depuis 2009, avec un pic à 116,7% en 2014. La réponse n'est en tout cas pas que nous serions en «sous-capacité» pénitentiaire, puisque notre coin de pays compte – proportionnellement à sa population – davantage de places en prison que la Suisse alémanique, pour un taux de criminalité très semblable. De plus nous sommes environ 30% de la population nationale et produisons 40% de la population carcérale...

Doit-on dès lors parler de surpeuplement carcéral ou de gestion calamiteuse du parc pénitentiaire suisse ? Probablement un peu des deux. En effet, si le trop-plein des établissements pénitentiaires latins est largement compensé par des cellules vides dans les prisons alémaniques, on observe tout de même un manque de places pour certaines catégories de détenus (principalement ceux qui souffrent d'un trouble mental).

La question se pose dès lors de savoir comment il serait possible de remédier à ce surpeuplement sectoriel. «En construisant des prisons» répondront en cœur nos élus... Mais sachant qu'à criminalité à peu de chose près identique, les juges romands prononcent davantage de peines privatives de liberté que leurs homologues alémaniques et surtout des peines plus longues que les juges suisses allemands, une autre solution pourrait être de prononcer moins de peines de prison et surtout moins longues.

Le choix préféré des politiciens de notre pays reste néanmoins la construction de nouvelles cellules. Mais sachant que nous dépensons aujourd'hui déjà deux millions de francs par jour pour nos prisons (soit environ 300 francs par jour pour chacune des quelque 7000 cellules existant en Suisse) – coûts liés aux infrastructures carcérales et aux salaires des gardiens – et que les Etats qui punissent le plus sévèrement ne sont pas forcément ceux où le taux de criminalité est le plus bas (pensons aux Etats-Unis par exemple), ne vaudrait-il pas la peine d'enfin faire le pas de la décarcéralisation par l'intermédiaire d'une diminution significative de la durée des séjours en prison ?

Il s'agirait d'une décision courageuse. Mais, en la matière, le courage n'est à l'évidence pas le fort des politiciens qui cherchent davantage à plaire à leurs électeurs potentiels qu'à prendre en considération les connaissances scientifiques...

Existerait-il du «populisme carcéral» en matière de population carcérale ?

André Kuhn

andre.kuhn@unine.ch

Professeur de droit pénal et de criminologie aux Universités de Neuchâtel et de Genève



CHRONIQUE DU CHEMIN DES BLÉS

En 2018, l'Association du Chemin des Blés n'a pas chômé !

Nous avons tenu un stand de présentation au Comptoir de Denezy, du 9 au 13 mai, durant lequel nous avons eu l'occasion de nous présenter à la population de cette partie du parcours.

Lors de sa présence au stand, le Comité a surtout retenu que, malgré notre impression, le Chemin des Blés semble peu connu.



Stand de Denezy

Nous avons aussi rénové le site d'interprétation «Une carrière de meules gallo-romaine » à Chavannes-le-Chêne. Une remise à neuf et un grand nettoyage du site ont été exécutés par l'équipe des archéologues cantonaux, sous la direction de Cécile Laurent Haldimann. Ce site a été créé et inauguré en 2004 et avait bien besoin d'une rénovation, car la végétation avait repris ses droits sur la pierre, mais le soleil avait aussi fait son œuvre sur les panneaux devenus illisibles. Ce fut du coup l'occasion de les mettre à jour, de les compléter et de les imprimer à neuf.

L'inauguration du site, couplée avec l'anniversaire des 20 ans de l'Association, a eu lieu le 29 septembre, en présence de Cécile Laurent Haldimann ainsi que des autorités locales et des membres. Nous avons pu assister à une



Reconstitution d'une scène romaine et présentation du travail des archéologues par Cécile Laurent-Haldimann, archéologue

présentation du site au sens archéologique, et à une démonstration des activités liées aux meules, leur production, leur achat, puis la production de farine et enfin la fabrication du pain en tenue d'époque et en latin, ceci par la classe latiniste de Madame Shala à Yvonand. Une réplique de meule était à disposition pour se rendre compte du travail que représentait la production de farine à cette époque.

D'une manière générale, les sites de Forel, Granges et Oppens ont été nettoyés par notre baliseur, Antoine Glatzfelder.

Pour la suite, nous ne manquons pas de projets, puisque du côté de Chavannes, nous avons un projet de participation à la rénovation et à la valorisation du pont de Covet. Un nouveau site à Treytorrens est en gestation, et un autre, à Echallens, est en discussion avec la Commune, afin de valoriser ce que l'on appelle les glacières.

Le site de Dommartin est aussi dans les projets, puisque les panneaux sont abîmés, et le toit n'est plus étanche. Nous avons aussi entamé une discussion avec la Commune de Montilliez afin de discuter des possibilités de valoriser les ruines du château situé juste à côté.

Le site Internet (www.chemin-des-bles.ch) est aussi en évolution permanente, avec un contenu mis à jour très régulièrement et sa traduction en allemand et en anglais est en développement. Pour les membres, plusieurs boucles et balades sont proposées, en version imprimable et avec un lien sur SwissMobil afin de vous présenter notre belle région lors de promenades de longueur variable selon vos envies et vos disponibilités.

Et finalement, 2018 a vu apparaître notre nouvelle brochure, disponible dans les Office du Tourisme ou à l'adresse de l'Association.

Comme vous le constatez, le Comité de l'Association est très actif. Ce qu'il nous faudrait maintenant, c'est un soutien de votre part, en adhérant à l'Association par exemple, mais aussi en nous aidant à proposer des balades, ou des lieux particuliers.

S. Eggenberger
Président

LA VIE DE L'ÉGLISE

Quatre institutions en relation avec l'église réformées du canton de Vaud dont on connaît les noms mais pas les activités

DM - EPER - PPP – CSP DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le point commun

Ces quatre institutions ont été créées par les Eglises protestantes pour subvenir à des besoins recensés ici ou ailleurs dans le monde. Elles entrent donc dans le champ de ce qu'on appelle la « diaconie » de l'Eglise.

Origines et statut juridique

La plus ancienne est l'**EPER** (Entraide protestante suisse), créée à la fin de la 2ème guerre mondiale pour venir en aide aux Eglises ruinées par ce conflit et aux réfugiés dans toute l'Europe. L'EPER est actuellement une Fondation au niveau suisse ; elle rend compte de ses activités à l'Assemblée des délégués de la FEPS (Fédération des Eglises protestantes de Suisse). Le siège est à Zürich avec un secrétariat romand à Lausanne. Budget annuel : environ 70 millions.

PPP (Pain pour le prochain) est né en 1960 pour récolter des fonds en Suisse au profit des autres institutions d'entraide et de mission et pour réfléchir à une politique de développement permettant de diminuer la pauvreté dans le monde. PPP est aussi une Fondation liée à la FEPS. Son siège est à Berne (avec secrétariat romand à Lausanne) et le budget annuel d'environ 15 millions.

DM (Département missionnaire des Eglises de Suisse romande) a été créé en 1963 pour prendre le relais des anciennes sociétés de mission,

au moment des indépendances des Eglises du Sud, et garantir les liens avec les Eglises d'ici. DM est une association des Eglises protestantes romandes, avec une structure synodale (chaque Eglise y envoie des délégués). Le siège est à Lausanne et le budget annuel d'environ 3,5 millions.



Pascal et Christine Wulliamoz ont travaillé au sein de l'Eglise presbytérienne du Mozambique pendant deux ans. Pascal était conseiller en gestion de projets, comme ingénieur agronome, dans le cadre d'Echange et Mission

Le **CSP** (Centre social protestant) est aussi né au début des années 1960, de la volonté des paroisses lausannoises de venir en aide aux personnes en difficulté sociale. Elle dépend d'une association et son siège est à Lausanne (budget inconnu du rédacteur).

Activités principales aujourd'hui

L'**EPER** est un service d'entraide en Suisse et dans le monde. Elle soutient des projets de développement auprès de partenaires locaux dans le Tiers-Monde, intervient dans les cas de catastrophe et s'occupe de réfugiés en Suisse.

PPP est actif dans la politique de développement et du réchauffement climatique. Il intervient également pour défendre le commerce équitable et une agriculture respectueuse de l'environnement.

DM soutient des Eglises du Sud dans leurs programmes de formation théologique et biblique, d'éducation scolaire et de développement rural. Il est spécialisé dans l'échange de personnes (court, moyen ou long terme, et voyages de groupes ou échanges de jeunes).

Le **CSP** offre des consultations dans tout le canton dans les domaines du couple et de la famille, de l'insertion des immigrés, de l'endettement, de la recherche d'emploi (surtout pour les jeunes) et des questions juridiques.



Dimanche 2 décembre 2018, un feu de l'Avent a été organisé par la Paroisse à la sortie de l'église de Fey (Photo JML)



Etienne Roulet
Pasteur remplaçant de la paroisse du Sauteruz.

L'ABBAYE DES PATRIOTES DU GROS-DE-VAUD

Une société centenaire en 2019

Dans le canton de Vaud, le mot "abbaye" contient deux sens tout à fait particuliers. C'est à la fois une confrérie de tireurs présidée par un abbé et une fête de tir.

Remontant pour certaines au Moyen Age, les abbayes-sociétés sont des associations volontaires de tir à l'arc puis à l'arquebuse et au fusil qui auraient pu offrir, en cas de nécessité, des prestations paramilitaires comme le maintien de l'ordre public et la défense des terres.

L'abbaye de Bercher, fondée en 1919 pour commémorer la conclusion de la Paix qui a suivi la guerre de 14-18, a pour but de resserrer les liens de confraternité entre citoyens et de leur offrir en même temps qu'une récréation, le moyen de pratiquer l'art du tir. Pour rappel, le premier président en fut Albert Wulliamoz, dont l'un des petits-fils, Pascal, allait devenir syndic de Bercher par la suite.



Bercher, dimanche 2 août 1946, devant l'ancien hôtel Bellevue, le général Guisan, à la retraite depuis l'année précédente, est l'invité d'honneur de l'Abbaye de Patriotes avec à ses côtés, Albert Wulliamoz, conseiller national et abbé président (photo documentation F. Pahud).

Cette Abbaye est une société relativement jeune parmi les Abbayes vaudoises puisque beaucoup d'entre elles ont été fondées il y a plusieurs siècles de cela, d'abord à travers l'organisation de milices bourgeoises, puis de l'émergence de sociétés d'arbalétriers, de mousquetaires ou encore de carabiniers, et plus tard, même avec l'aval de LLEE de Berne qui voyaient d'un œil favorable la création de celles-ci, sachant pouvoir compter en cas de troubles ou de guerre, sur une milice d'autant mieux préparée à défendre le pays qu'elle s'entraînait régulièrement.

La plus ancienne est L'Abbaye de la Milice Bourgeoise de Grandcour, dont les titres de fondation font mention de l'année 1381.

De nos jours, les 186 sociétés d'Abbayes vaudoises regroupent près de 30'000 passionnés ou passionnées de la gâchette, pour des tirs en stand à 300 mètres avec des armes reçues lors de l'école de recrue, ou des fusils standards, armes libres, achetées par leurs propres utilisateurs.

Mais, bien heureusement pour la survie de cette société, il n'est pas nécessaire d'acheter sa propre arme pour en faire partie et on peut arriver à de bons résultats avec un fusil d'assaut militaire, modèle 1957, non modifié, tant il est vrai que l'Abbaye réunit non seulement lors de sa fête des adeptes du tir, mais également et surtout bien des

membres et des personnes pour qui celle-ci représente une occasion unique de rencontre et de partage d'un moment d'amitié. En effet, beaucoup d'anciens enfants du village et autres « émigrés » profitent de cette fête pour retrouver leurs racines et rencontrer familles et amis à cette occasion.

Après les tirs en stand du vendredi et du samedi, traditionnellement, la « diane » jouée dimanche matin sur le coup de 5 h 30 par la fanfare l'Avenir, annonce le couronnement des rois dans la cour du collège Louis Perrochon.



Le couronnement des rois dans la cour du collège le dimanche matin, dans les années 1980. Cherchez notre syndic.

Après ce couronnement, un culte dans l'Allée des Tilleuls participe aussi à cet esprit de fête.



Le culte sous l'allée des tilleuls aussi dans les années 1980



L'hôte d'honneur de l'abbaye, Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, entre Pascal Wulliamoz, syndic de Bercher et Yves Jaunin, syndic de Fey, au début des années 2000.

L'apéritif qui suit, offert par la commune, est agrémenté par un concert de la fanfare ou de cors des Alpes.

Les rois sont couronnés



La fanfare de Bercher joue après le culte et avant l'apéritif dans l'allée des tilleuls



Olivier Thomas, Philippe Laurent et Norbert Bécholey (roi des rois)

Les jeunes élèves des écoles défilent le lundi après-midi dans un cortège haut en couleur.

Et la fête se termine le lundi en soirée par un repas servi sous la cantine pour les membres de l'Abbaye, et de très nombreuses personnes du village de Bercher et des villages avoisinants, dans une ambiance particulièrement familière où la célèbre « langue sauce aux câpres » remporte un succès jamais démenti.

C'est donc dans un esprit sportif, mais surtout de tolérance et de fraternité que se déroule à Bercher,

tous les deux ans, les années paires, la fête de l'Abbaye des Patriotes du Gros-de-Vaud.

Bien entendu, les personnes intéressées à rejoindre les rangs des 185 membres actifs (messieurs et dames) le peuvent en tout temps, moyennant une finance d'entrée modique et une cotisation annuelle symbolique. Pour les non-tireurs, l'accès au stand n'est pas même nécessaire.

Frédéric Pahud
Bercher



Documentation FEFEFE, Patrimoine immatériel vaudois, photos JML



Les enfants des écoles défilent avant de recevoir des jetons pour les autos tamponneuses ou le carrousel.



Les adultes défilent aussi, en route pour la cantine. La fête n'est pas finie

LE TRIAGE FORESTIER DE ST-CIERGES ET ENVIRONS

On me demande quelquefois qu'est-ce que le Triage forestier et à quoi cela sert.

Il est vrai que le terme paraît peu commun, qui vient du mot « trier » qui indique une zone où le garde forestier trie les bois.

Le Triage, ou groupement forestier, de St-Cierges et environs regroupe les communes de Montanaire, Bercher, Boulens, Ogens et Fey.

Il couvre 1369 hectares de forêts, dont 747 sont communaux.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Délégation des compétences communales à l'association des propriétaires forestiers communaux
- Optimiser la gestion forestière
- Poursuivre l'entretien de la forêt
- Maintenir des places de travail dans la zone périphérique
- Répondre à des besoins en locaux adaptés pour le personnel
- Commercialisation du bois de service, bois de feu et bois sciés
- Soutien aux propriétaires privés pour la gestion de leurs forêts

Tout cela est organisé par le garde-forestier. Ses principales tâches sont :

- Police forestière
- Inventaires et contrôles de la gestion forestière
- Planification des travaux
- Attribution des travaux
- Organisation et contrôle des chantiers ainsi que des budgets
- Gestion du personnel subordonné

- Cubage et vente des bois
- Administration du triage (facturation, comptabilité)
- Attribution des subventions
- Formation professionnelle
- Soutien aux municipalités
- Journée didactique avec les écoles
- Entretien de la biodiversité

Il travaille en collaboration avec les services cantonaux, les communes, les entreprises et les propriétaires forestiers.

La commune de Fey est propriétaire de 75 hectares de forêt. Les frais d'entretien, selon la convention du Triage, s'élèvent à une participation dans un pot commun de 100.-/hectare + les frais d'inspection du garde. Avec un budget modeste, nos forêts sont entretenues, suivies, surveillées et en bon état.

Cependant, le secteur forestier est soutenu par le Canton et la Confédération. Des subventions permettent de faire les différents

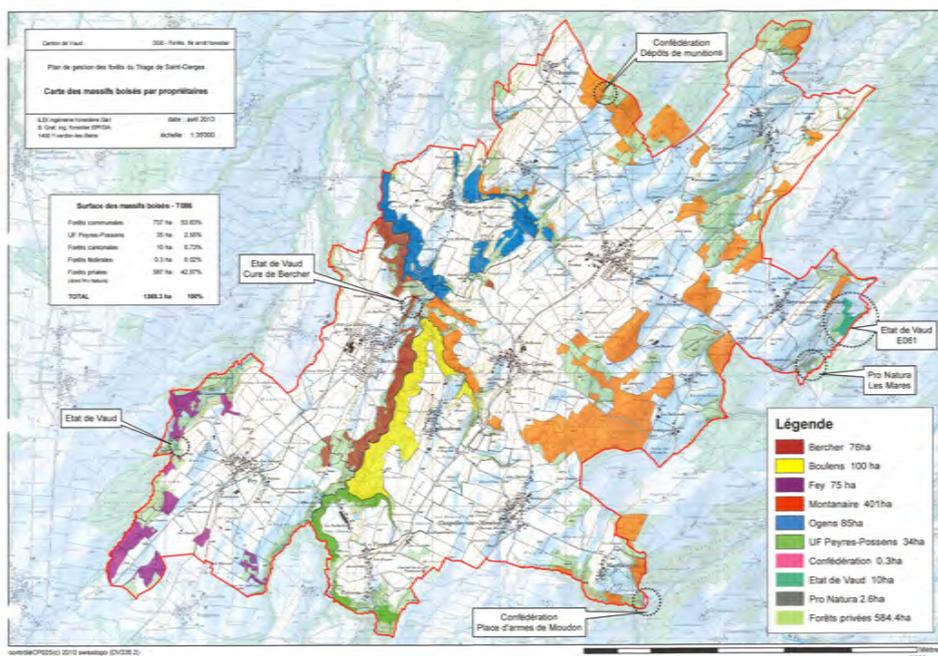
travaux sans grosses pertes ou avec un léger bénéfice. Ces aides sont attribuées au Triage qui les s'intègre dans sa comptabilité.

Mais les prochains gros défis à venir sont les changements climatiques. La nature évolue rapidement et les essences forestières, longtemps en place dans nos régions, souffrent terriblement.

L'épicéa transpire pendant les grosses canicules et le bostryche fait des ravages. L'arbre n'ayant pas assez d'eau, donc d'énergie, pour se défendre.

Le foyard, ou hêtre, symbole de notre commune, attrape des insulations fatales. Cette essence, plutôt habituée à l'ombre et à un temps un peu plus humide, sèche devant les rayons chauds et brûlants du soleil

Les services forestiers cantonaux et fédéraux se penchent sérieusement sur cette problématique. Il faut d'ores et déjà penser à la forêt de demain.



Quelles essences allons-nous planter ? Comment allons-nous faire les entretiens ? Quels sont les risques d'incendies ou alors de crues en forêt ? Comment va évoluer la propagation des parasites et plantes invasives ? Comment la forêt va-t-elle résister aux gros coups de vent plus fréquents ?

Ceci n'est qu'une partie des questions que l'on se pose aujourd'hui. Dans le courant de

l'année passée, nous avons déjà eu des éléments de réponse par rapport aux essences qui pourront traverser ces épreuves chez nous. Le chêne, arbre vénérable de nos forêts, semble tirer son épingle du jeu. De par ses racines profondes et son besoin en lumière et chaleur, il semblerait qu'il supportera mieux les changements. Mais nous devons nous faire à l'idée de voir diminuer les résineux pour laisser place à des essences des régions sud du pays

tels qu'au bord de lac Léman voire même au Tessin.

Pour toutes questions relatives à la forêt, le garde-forestier ou la municipalité reste à votre disposition.

Patrick Pesquet
Municipal des Eaux et Forêts



LE PETIT DÉJEUNER DES ENFANTS ET DES SENIORS

Cette sympathique manifestation a été organisée au début du mois d'octobre à la grande salle pour la 15ème fois.



Les enfants sont prêts à l'heure

Et tout le monde est content.

Les enfants constituent et ont toujours constitué l'avenir du futur.

A refaire l'année prochaine. On se réjouit d'avance.

François Guignard, syndic, souhaite la bienvenue à toutes et à tous



Le chœur des enfants de notre collège va chanter sous la direction de leurs maîtresses



ECHANGEONS DES ÉPIS POUR CULTIVER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Première monnaie locale et complémentaire du canton de Vaud, L'Épi a été lancé le 22 septembre 2018 dans le chef-lieu du district en partenariat avec Echallens 21. Mais saviez-vous que tout est parti de Fey ?

Lorsqu'au printemps 2016 les deux Ratonnes soussignées sont sorties de la projection du film « Demain », elles se sont regardées et ont dit : « Et nous alors, qu'est-ce qu'on fait ? » et ensemble, elles ont répondu : « Une monnaie locale ! ». Deux ans et quatre mois plus tard, grâce au travail acharné de quelques bénévoles convaincus (dont encore deux autres habitants de Fey, Claude Meldem et Guillaume Chassot), l'Épi se lançait à Echallens. Les animations proposées (musique, théâtre de rue, danse), les stands des producteurs, artisans et porteurs de projets, tous orientés vers le développement durable ont ravi un public nombreux.

La monnaie s'étendra progressivement du côté de La Sarraz, de Cossonay et dans toute la région qui va du Gros-de-Vaud au Pied-du-Jura.

Quelques jours après le lancement, 10'000 Épis environ étaient déjà en circulation dans la région d'Echallens. Les premières études ont montré que les monnaies locales circulaient 4 à 6 fois plus vite que les monnaies nationales car il n'y a aucun intérêt à garder pour soi ce qui est simplement un moyen d'échange.

Début octobre 2018, une quarantaine de prestataires de la région sont payés en Epis, même à Fey et Bercher. Ils figurent sur le site www.epi-vd.ch. Il est possible d'acheter des Épis dans des points de vente : La Licorne à Fey, l'Office du Tourisme et Papéchal à Echallens.



Après le Léman et le Farinet, voici L'Épi. Et l'année prochaine ce sera au tour de « La Grue » dans l'ancien comté de Gruyère (à cheval sur trois cantons et deux langues) et du « Dragon » à Fribourg en 2020.

Question pertinente : pourquoi utiliser une monnaie locale, l'Épi dans notre cas, alors que nous pouvons consommer localement en utilisant les francs suisses ?

Parce que cette monnaie complémentaire est :

- Un signe pour dire notre volonté de défendre une région, de soutenir nos commerçants, artisans, producteurs face à la concurrence des grandes surfaces et du commerce en ligne ; pour interpeller nos amis, nos voisins, un inconnu rencontré dans un magasin et nos autorités communales.
- Un moyen pour obliger l'argent à circuler entre nous et ne pas le laisser s'enfuir pour s'amonceler en fin de processus chez 1% de la population mondiale qui possède 82% de la richesse en 2018, parce que la mondialisation c'est d'abord ça.
- Un moyen pour diminuer le nombre de camions qui circulent dans tous les sens, un moyen de diminuer les tonnes d'emballages générés par l'e-commerce.
- Et aussi un signe d'appartenance à une communauté de personnes qui veulent plus d'humanité dans les échanges, qui veulent savoir d'où viennent les produits qu'ils achètent, comment, par qui, et dans quelles conditions ils ont été fabriqués.
- Un signe de ralliement pour une multitude de personnes, associations, entreprises qui sont déjà dans le changement pour un futur possible et qui doivent devenir plus visibles et unir leurs forces.

Est-ce que l'Épi va vraiment changer quelque chose ?

« Un jour », dit une légende amérindienne rapportée par Pierre Rahbi, « il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux s'enfuirent. Mais un colibri arrose les flammes avec quelques petites gouttes d'eau qu'il transporte dans son bec. Alors que les autres animaux lui font remarquer que ses efforts sont vains, il répond : « Je sais... mais je fais ma part. »

Et si nous devenions tous des colibris ?

Merci à tous ceux et celles qui « jouent le jeu » et qui permettent ainsi à L'Épi de prendre sa place dans l'économie de proximité.

Murielle Lasserre et Marie-Jo Aeby
Pour en savoir plus sur L'Épi : www.epi-vd.ch

NUMÉRISATION DES ARCHIVES COMMUNALES

L'année 2018 a vu le commencement de la numérisation de nos archives communales. A l'heure actuelle, celles-ci sont conservées dans les locaux de l'administration communale et il n'existe le plus souvent qu'une seule version de ces documents. Le but est donc de les sauvegarder numériquement pour pallier la fragilité de leur support et aussi de les rendre plus accessibles au public.

Nous nous sommes adjoint les services de M. Eric Vion, actif pour l'association *la Maison romande du paysage*. Il est historien et archéologue. Nous sommes parmi les premières communes à travailler dans ce sens. Il aime nous qualifier de pionnière. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui consiste à photographier en haute définition toutes les pages de nos archives.

A ce jour, plus de 10'000 photographies ont été réalisées.

Les deux séries principales sont les procès-verbaux et les comptes communaux.

Dans notre commune, ces deux séries commencent au 17^e siècle, les comptes en 1668 et les procès-verbaux en 1694. Il existe des documents plus anciens, des parchemins qui remontent pour certains au début du 15^{ème} siècle (1431).

Toutes ces pages vont être mises en base de données afin de les rendre aisément consultables. Pour les rendre accessibles, il faudra les indexer, c'est-à-dire noter informatiquement le sujet du document en marge de l'image.

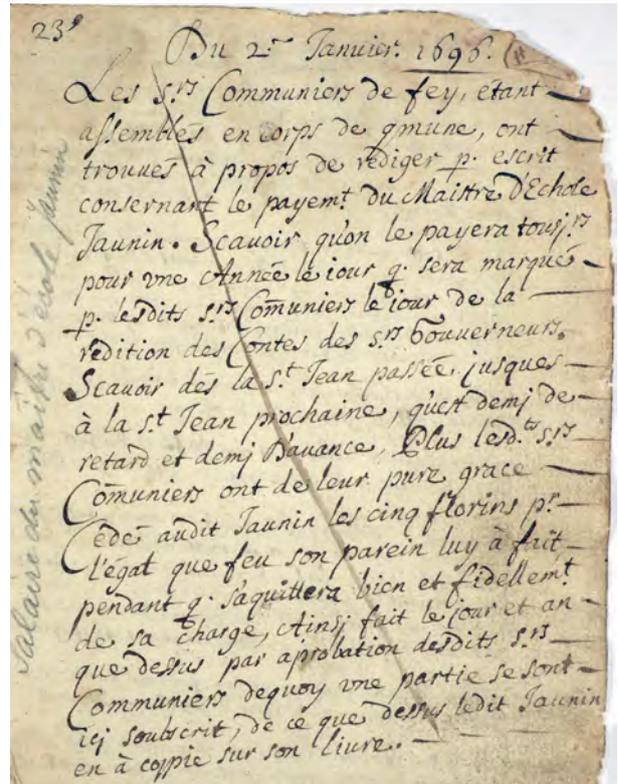
La Municipalité lance donc un appel à participation. Quelques volontaires membres du Conseil se sont déjà annoncés volontaires. Toutes les personnes qui souhaiteraient prendre part à ce voyage dans le temps (en parcourant ces documents et en y annotant les mots-clés correspondants) seront les bienvenues dans cette aventure et sont priées de se faire connaître auprès de la soussignée.

Fey, janvier 2018

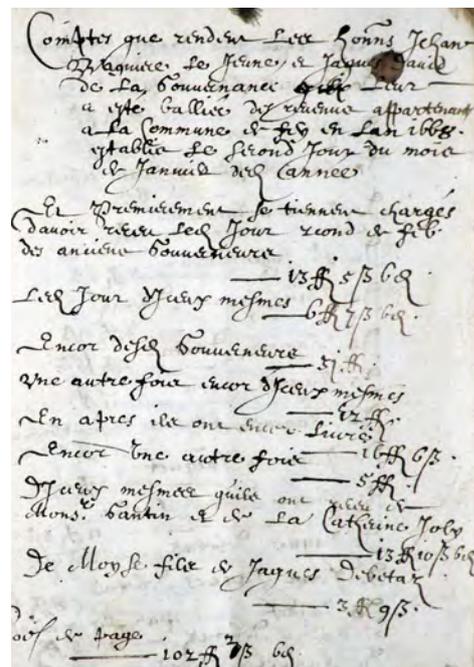
Cécile Laurent Hadlimann

079/764.93.90 

laurentcecile@bluewin.ch 



Au début, les procès-verbaux ne sont qu'un recueil de décisions communales. Voici une page du 25 e janvier 1696. Il est question du salaire annuel du régent à savoir à quel moment de l'année il fallait le payer.



Voici la première page des comptes de 1668. A cette époque, l'écriture n'est pas encore moderne et il faut un peu d'entraînement pour pouvoir la lire. En haut de la page :

« Comptes que rendent les honnêtes Jehan Wagniere le jeune et Jaques David de la gouvernance quil leur a esté baillée des revenus appartenant a la commune de Fey en lan 1668 établis le second jour du mois de janvier dedite année »

MEMENTO DE LA JEUNESSE DE FEY



La jeunesse de Fey date de 1896 et a actuellement 25 jeunes membres de Fey et environ, des garçons et des filles.

Active tout au long de l'année elle nous présente ses diverses activités :

En janvier, vous avez pu venir vous régaler et danser au Petit-Nouvel-An. En 2018, le thème était les années 80 !

Le dimanche de Pâques, la célèbre course aux œufs sur la place de l'église où nous pouvons comme chaque année faire un bon accueil à la Jeunesse toute la semaine précédente pour le ramassage des œufs.

Début décembre, la vente de pâtisseries pour récolter des fonds en faveur du Téléthon des Jeunes, suivie du cortège costumé jusqu'au village organisateur.

Toujours disponible pour donner un coup de main à diverses manifestations, tel que tenir la buvette au 1er août, à la fête du pressoir ou au giron de chant à Rueyres !

Dans le courant de l'année, la jeunesse organisera un bal à un thème.

Evidemment la belle récompense, ce sont les giron en été autour de la roulotte des Ratois...avec du volley, du bénévolat et la fête !!!

Nous les félicitons et les encourageons à garder ce bel esprit de camaraderie ...et de festivités !!!

Sabine Freymond

Course aux œufs 2018

Rangée du haut Arnaud, Eglantine, les coureuses Zoé, Sophie, Zoé, Noa

Rangée du bas, pétuflarde Gwenola, Simon, pétuflarde Juliette, Neal, Bastien, Mathieu

SAVE THE DATE!

LES PAYSANNES VAUDOISES DE FEY

2019
50 ANS

BIENVENUE DANS NOTRE RUCHE

VE 20 SEPTEMBRE
CAFE-THÉÂTRE AVEC LES SISSI'S

DI 22 SEPTEMBRE
JOURNÉE FAMILIALE, VENTES, RESTAURATION NON-STOP, ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS



Peguiron Zoé
22.05.2018



Peguiron Anouch
22.05.2018



Jaunin Mathias
14.06.2018



Goodman Naomi
08.09.2018



Nicoulaz Olivia
01.12.2018



Baconnier Loïc
14.12.2018

DICASTÈRES POUR LA LÉGISLATURE 2016 - 2021



FRANÇOIS GUIGNARD, syndic, Route de Bercher no 2, 1044 Fey
Tél. privé 021 887 81 08, mobile 079 611 53 16,
syndic@fey-vd.ch
Suppléant Matthias Saffore, municipal et vice-président de la municipalité
Administration générale, contrôle des habitants, finances, assurances, informatique, site internet, transports, domaines.

MATTHIAS SAFFORE, municipal, Impasse du Sila no 7, 1044 Fey
Tél. mobile 078 889 17 13,
msaffore@gmail.com
Suppléante Sabine Freymond, municipale
Routes, service hivernal, balayage, chemins urbains, noms des rues, numérotation des bâtiments, éclairage public, panneaux BPA, signalisation, employés communaux, chemins agricoles.

CÉCILE LAURENT HALDIMANN, municipale, Chemin de St-François no 12, 1044 Fey
Tél. mobile 079 764 93 90,
laurentcecile@bluewin.ch
Suppléant Marc Aubry, municipal
Police des constructions, citernes à mazout, aménagement du territoire, paroisses, Région GDV, énergies.

SABINE FREYMOND, municipale, Rue de l'Ancien-Four no 4, 1044 Fey
Tél. Mobile 078 640 80 20,
sabine.freymond@gmail.com
Suppléant Patrick Pesquet, municipal
Services sociaux, police, autorisation de manifestation Pocama, écoles, ASIRE, service dentaire, sociétés locales, culture, sport.

CHRISTIAN PÉGUIRON, municipal, Route de Vuarrens no 13, 1044 Fey
Tél. mobile 079 737 47 17,
ch.peguiron@bluewin.ch
Suppléant François Guignard, syndic

Gestion des déchets, pâturage, quartier-maître local, protection civile, affaires militaires, pompiers.

MARC AUBRY, municipal, Chemin de Dournel no 1, 1044 Fey
Tél. mobile 078 752 89 68,
maubry.muni@gmail.com
Suppléante Cécile Laurent, municipale
Bâtiments communaux, refuge, gestion des clés, cimetière, services funèbres, place de jeux, espaces verts.

PATRICK PESQUET, municipal, Impasse de la Grande-Lignée no 4, 1044 Fey
Tél. mobile 079 408 87 38,
patrick.pesquet@hotmail.com
Suppléant Christian Péguiron, municipal
AIAE, eaux sous pression, eaux claires, eaux usées, bornes hydrantes, fontaines, step, épuration, fosses septiques, collecteurs, drainages, forêts, chemins forestiers.

La  remercie très sincèrement tous ceux et celles qui ont participé à la rédaction et à l'élaboration de notre journal communal.

Merci aussi aux relecteurs et aux distributeurs bénévoles.

Vos remarques, critiques, éloges, propositions d'articles, envois de photos ou de tous documents concernant notre commune seront reçus très volontiers à l'adresse suivante: greffe@fey-vd.ch par internet ou Administration communale, rue de l'Ancien-Four no 6, 1044 Fey, par courrier.

Prochaine parution l'année prochaine ou la suivante

